

## **Approche historique d'éléments du patrimoine du CTPE de Captieux**

Les éléments de patrimoine présents dans l'enceinte du champ de tirs de Captieux (CTPE – Centre de tirs et polygone d'essais, selon son actuelle dénomination) sont peu connus. Aussi, à l'occasion de l'étude menée dans le cadre de « Natura 2000 » nous a-t-il semblé judicieux de nous attarder quelque peu sur des pièces qui nous paraissent témoigner d'une histoire ancienne.

La présente communication va aborder trois sujets distincts : la pierre de Testemale, la pierre de Peyrehite, et les traces de constructions anciennes (au moins 19<sup>e</sup> siècle).

### **1<sup>o</sup> la Pierre de Testemale.**

Située sur le territoire communal de Captieux (Gironde), cette pierre est en fait constituée par un appareillage de cinq pierres, qui peut évoquer une sépulture.

#### **Ethymologie**

Philippe Dubedout nous a fait part de son analyse sur Testemale. Il nous a indiqué les sources cités ici.

Littéralement, la traduction du gascon nous donne « mauvaise tête » (orthographié *Tèstamala*). C'est en tout cas la définition donnée par Grosclaude <sup>1</sup>.

On peut dès lors se demander si « tête » est à rapprocher de l'anatomie, ou de la géographie ?

Pour Bénédicte et Jean-Jacques Fénié <sup>2</sup> l'oronyme *testa* est usité surtout en Gironde (Pays de Buch), et dans le nord des Landes. Dans ce cas, le sens de « mauvais sommet, mauvaise colline » serait à retenir...

Citons encore Philippe Dubedout : - « Voici enfin l'explication donnée par un porteur du nom : Louis-Etienne Testemale (Livret de famille ou notice biographique et foncière sur les ascendants, les membres et les biens immobiliers de la famille Testemale-Viellenave de Saint-Cricq-Chalosse ; impr. A. Dupeyron 1912 ; rééd. 1982, p.39) :

« En vieux patois on appelait *teste* tout terrain abrupt considéré de bas et de face et *male* était synonyme de *hort* signifiant fort. La maison Testemale était à côté du chemin conduisant du bourg de St-Cricq à Maylis et Mugron, et pour arriver de la vallée du Loutz à cette maison, il fallait gravir une forte mais courte côte, une *teste male*. Le renom de cette pente passa comme nom à la maison voisine, qui le transmit à ses habitants. Et ce qui confirme l'exactitude de cette appréciation, c'est qu'une autre maison plus récente, construite à cinquante mètres de Testemale détruit, mais avant sa construction, porte le nom caractéristique de *Coste hort* (côte forte). »

L'hypothèse oronymique se confirmerait ici, mais où serait située cette forte pente ? Dans l'hypothèse des Fénié, Dubedout se demande en quoi pourrait être mauvais le sommet... par la nature ingrate du sol ? par les mauvaises rencontres que l'on peut y faire ?... Toutefois il privilégie plutôt la désignation d'un sommet d'accès difficile.

Les Rôles Gascons <sup>3</sup> mentionnent : « Mandatum est eidem (Petro Chaceporc thesaurio) quod Emerico de Riparia. qui pridie depredatus fuit a latronibus prope Capsus in revertendo a peregrinatione sua de Sancto Jacobo... habere faciat quique marcas de dono regis ». – *Il est mandé audit Pierre Chaceporc, trésorier, de faire délivrer par don du roi, cinq marcs <d'argent> à Aymeric de Rivière qui s'est fait dépouiller par des voleurs près de Captieux, au retour de son voyage à Saint Jacques <de Compostelle>.*

En citant cette mention, Arnaudin précise que capsus – Capseubs – Capseus – (gascon Capsious) désigne bien le village de Captieux. D'autres allusions aux vols et autres brigandages sont signalés, notamment dans le Codex. Il indique : « *A quoi il faut ajouter que, jusqu'à nos jours, cette région était demeurée passablement sauvage et faite pour les mauvaises rencontres : jusqu'en 1840, il advenait encore à la diligence de Bordeaux d'y être attaquée en plein jour à main armée ; que les pèlerins aient pu y être quelquefois détroussés au Moyen Age, c'est plus que vraisemblable (...)* »

<sup>1</sup> Michel Grosclaude, Dictionnaire étymologique des noms de famille gascons, éd. Per Noste, Radio Pais, 2003, P. 240.

<sup>2</sup> B & JJ Fénié, Toponymie gasconne, éd. Sud Ouest, 1992, article 99, p. 50)

<sup>3</sup> T1, N° 3052, année 1254

Le Docteur Peyresblanques nous a fait part d'une piste elle aussi intéressante : le caractère « mauvais » pourrait se justifier par la fréquence des chutes de la foudre.

Au fil des prospections faites sur le terrain, et particulièrement avec l'aide de personnes compétentes en hydraulique <sup>4</sup>, nous avons pu constater en première approche que le lieu dit Testemale est situé quasiment à la tête (c'est le terme employé en hydraulique...) de deux bassins versants : la Leyre à l'ouest, et le Ciron vers le nord est....

Alors, peut on conclure sur le toponyme ? vraisemblablement, son origine est oronymique, c'est à dire liées aux caractéristiques du relief... Donc il s'agirait bien de la dénomination d'un sommet, d'un « point haut »... Etait-il alors mauvais par son inaccessibilité ? (peu vraisemblable) par les chutes fréquentes de la foudre ? (hypothèse plus vraisemblable). Rien ne permet encore de trancher. Dans les pistes à favoriser, il conviendra d'examiner également celles relatives à la nature du sol, et aux éventuelles mauvaises rencontres (Le Chemin de Saint Jacques qui passait à proximité, a-t-il été « détourné » au 19<sup>e</sup> siècle, suite à ces problèmes ? serait il passé auparavant par Testemale ?).

### **Son environnement**

Au sein du CTPE, la pierre est située au lieu dit Testemale, près de l'ancienne gare établie par les Américains (aujourd'hui détruite). Cette gare permettait l'acheminement des munitions destinées à être stockée dans le plus important dépôt de l'OTAN.

Le territoire communal concerné est celui de Captieux.

La pierre est située dans une chênaie apparemment jeune (nous avons évalué son âge à une quarantaine d'années, ce qui pourrait signifier que les Américains avaient au moment de leur présence coupé les chênes âgés) ; toutefois quelques chênes séculaires sont encore présents. Il s'agit de Chênes pédonculés. A proximité, on notera (au sud ouest) la présence d'une futaie de Chênes tauzins, mais aussi de Bouleaux verruqueux, de Trembles. Les Pins maritimes entourent cette zone, mais il semble que le bois feuillu de Testemale ait une ancienneté qui remonte au moins au 19<sup>e</sup> siècle.



La pierre de Testemale dans son environnement : on distingue à gauche un très vieux chêne en partie abattu, au fond la futaie de Pins maritimes.

<sup>4</sup> Remercions ici Françoise Gross, de Rivière Environnement, et Laurent Dégrave du Parc Naturel.

D'autres traces d'occupation humaine sont présentes : au sud un puits en bon état, bien que « bétonné » partiellement, probablement par les Américains ; également on notera de nombreux barradeaux<sup>5</sup>, que l'on ne peut pas, pour l'instant, relier à une possible organisation du territoire (chemins, fossés, bordes ou parcs, etc...).

Nous avons mesuré le niveau d'eau dans le puits, le 5 mai 2006 :

- hauteur de la margelle : 51 cm hors sol
- profondeur de la lame d'eau depuis le bord supérieur de la margelle : 1,43 m
- niveau d'eau correspondant : -0,92 m / niveau sol.



Le puits avec en arrière plan le vieux chêne partiellement abattu. (la pierre est hors photo, sur la gauche)

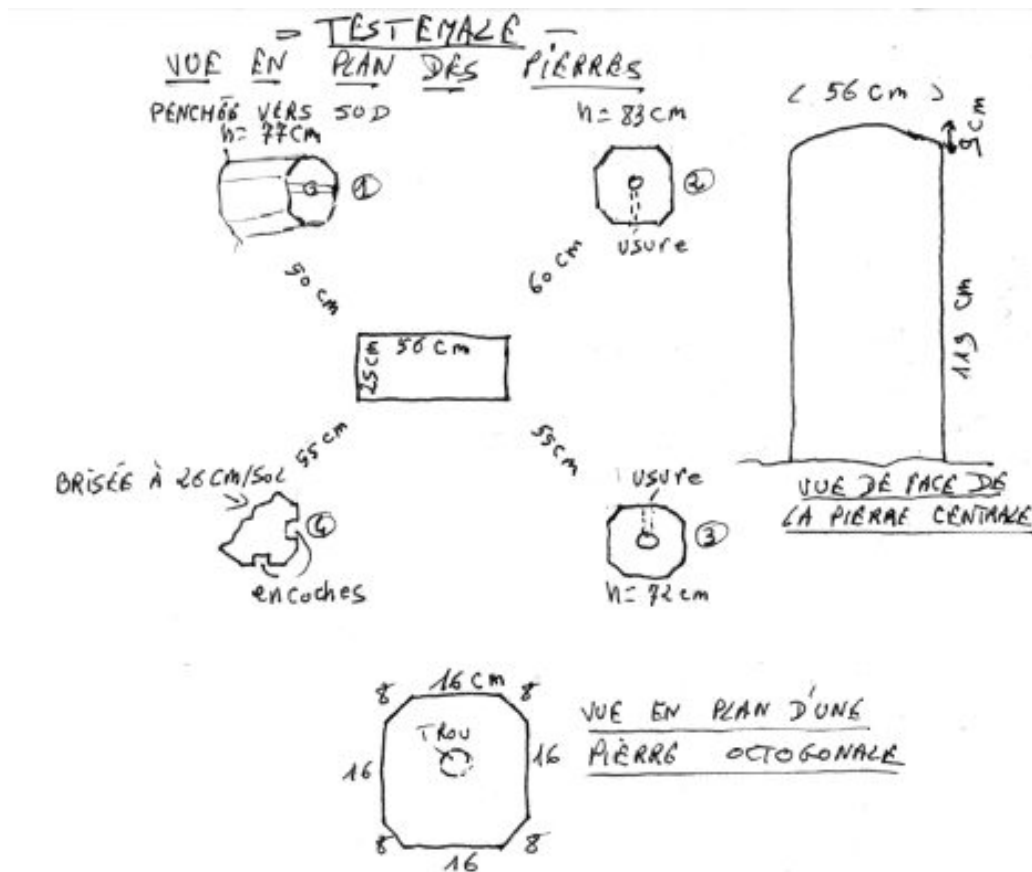


Vue du puits : on peut voir le bâti originel en briquettes rouges, qui a été recouvert de béton.

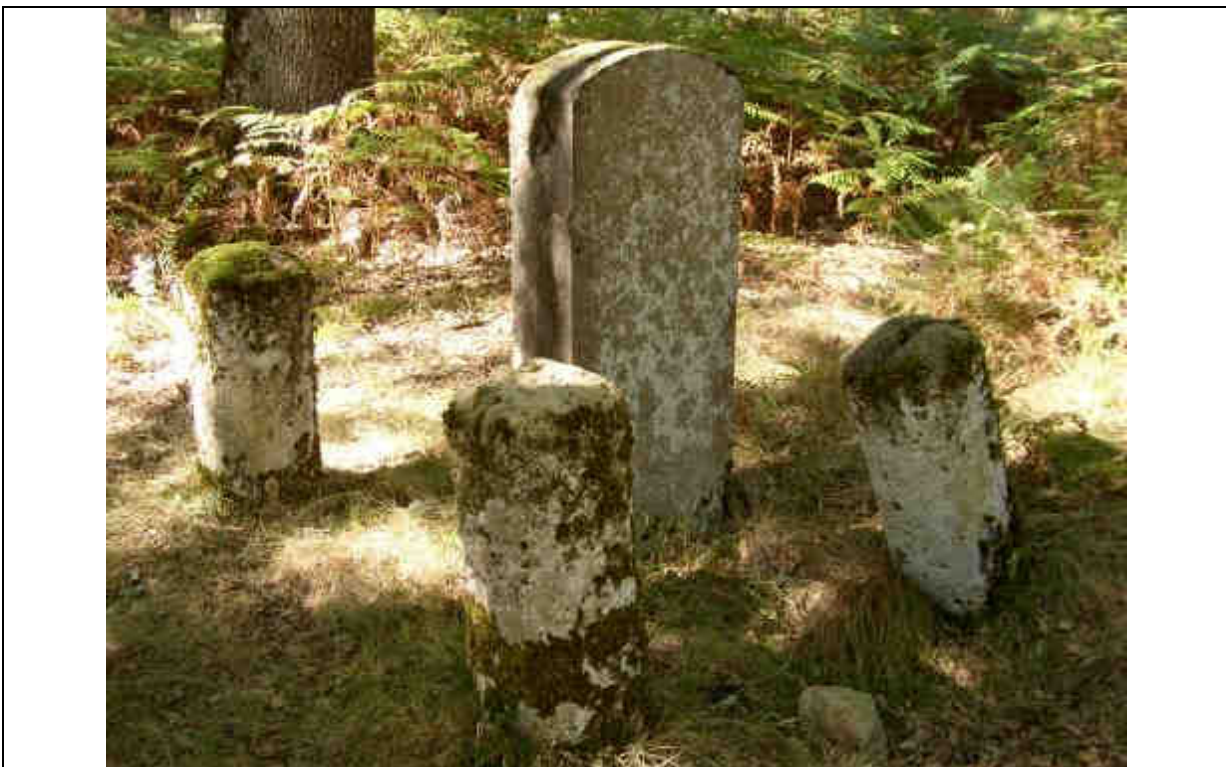
### Description

La pierre de Testemale est composée de cinq pierres, disposées selon le schéma joint.

<sup>5</sup> nous emploierons le terme de « barradeau » pour désigner des remblais souvent linéaires, accompagnés ou non de fossés apparents, ayant probablement été créés pour matérialiser les limites de propriétés dès la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle. *Barade* est également usité localement.



Le dispositif est composé d'une pierre centrale de 56 X 25 cm, pour une hauteur totale de 128 cm ; son sommet est arrondi. Elle est entourée de quatre pierres octogonales, distantes selon les cotes portées au schéma.



Vue prise depuis le sud est vers le nord est. On peut observer la pierre N° 1 penchée, avec son encoche sur toute sa largeur. La gravure de la pierre principale est aisément lisible sur ce côté (annonce de la foire). Une photographie de Pierre Petit, de 1991, montre qu'à ce moment là, les inscriptions étaient illisibles sur cette face également ; la pierre aurait donc été regravée, probablement entre 1991 et 1996....

La pierre centrale porte des gravures lisibles sur sa face exposée à l'est : on peut y lire :

*« Par arrêté de M. le Préfet de la Gironde du 22 février 1877  
Foire de Testemale a été autorisée et fixée au 4 juin de chaque année.  
M. Lalanne Dr médecin – Maire de Captieux  
Mme Duluc Lugadet née Marie Adèle Daignos  
Propriétaire »*

Ceci confirme par conséquent l'existence d'une foire (aux moutons ?) qui d'après certaines indications, aurait été d'une certaine importance, jusqu'à sa disparition en 1944. Le lieu de la foire aurait été déplacé, par commodité, probablement entre 1910 et 1920, pour être placé en bordure de la route nationale.

Sur sa face exposée à l'ouest, des inscriptions apparemment beaucoup plus anciennes sont quasiment illisibles ; nous avons toutefois pu, avec l'aide de Pierre Petit qui avait déjà effectué une transcription, en tirer les mots suivants : (les ... correspondent à des mots illisibles ou effacés)

*« m.....  
a l'âge de 17 ans...*

*...  
Duluc Lugadet  
Fille de M....  
Albert Duluc  
.... »*



Autre vue, avec la pierre N° 4, brisée à 26 cm du sol.

On ne peut ici en tirer que des suppositions, mais ceci ressemble fort à une épitaphe... On retrouve le nom de Duluc Lugadet, que l'on sait propriétaire des lieux, et qui semble-t-il, autorisa l'installation officielle de la foire sur ses terrains.

Le premier mot commençant par un m, on ne peut que supposer qu'il pourrait faire référence à « morte », la suite étant « à l'âge de 17 ans ». En toute logique, la jeune fille était issue de la famille déjà citée, probablement de Marie Adèle et Albert Duluc.

Il est vrai que la pierre de Testemale ressemble plutôt à une sépulture qu'à une borne... Une sépulture qui aurait pu être fouillée, si l'on en croit les traces d'affaissement visibles dans la partie est de la « tombe ».

On restera encore dans les suppositions pour établir la possibilité d'un lien entre la « sépulture » et la foire ... la jeune fille défunte était-elle une bergère, dont la famille a voulu honorer la mémoire en établissant une importante foire sur le lieu de sa sépulture ? Ici encore, nous ne pouvons avancer que des hypothèses, qui ouvriront toutefois la voie à des recherches à mener auprès des archives de la Gironde.

Les quatre pierres encadrant la pierre principale sont octogonales ; elles présentent un petit trou au centre de leur partie sommitale, et parfois des traces d'usure (chaîne ?). La pierre N° 1 (voir schéma) est penchée vers le sud ; une encoche transversale est visible sur toute la largeur de son sommet. La N° 2 présente des traces d'usure, dans le sens est dirigé vers la pierre N° 3. Sur la pierre N° 3, les traces d'usure sont dirigés vers la pierre N° 2, ce qui laisse à penser qu'une chaîne aurait été tendue (au moins) entre les deux. La pierre N° 4 est brisée à 26 cm du sol, et deux encoches sur les cotés sud et ouest sont visibles.



Vue de la pierre N° 2, prise pour montrer la forme générale, la présence du « trou » central, et les traces d'usure en direction de la pierre 3.

#### **Axes de recherches :**

- continuer à chercher en bibliographie : en particulier, Félix Arnaudin avait évoqué la pierre et la foire. D'autres ont pu également aborder le sujet. Les annuaires statistiques de la Gironde apportent peut être des précisions ?
- continuer à prospecter dans les archives : ADG en particulier. Il conviendrait de trouver des éléments sur la possible sépulture de la jeune fille. Trouver l'arrêté du Préfet de la Gironde du 22 février 1877.

### ***2) la pierre de Peyrehite***

#### **Etymologie :**

*Peyrehite* peut être traduit par : « pierre limite de propriété ». *hite* qui signifie « limite de propriété », vient du latin *facta*. Donc, *hite* peut être traduit par « limite de propriété », borne, etc.... On traduit habituellement *Pèira-hita* (abrégé : *Hita*), par « pierre fichée », sachant toutefois que le verbe

français « fichée » viendrait du latin *figere*, alors que le gascon *hita* viendrait du latin *ficta*... Mais on peut toutefois trouver des liens de parenté entre ces deux verbes latins <sup>6</sup>.

On retrouve « *Hite* » dans des noms de familles (ou lieux dits) tels Lafite, Lafitte, Lahitte, très courants dans les Landes.

### **Son environnement :**

La pierre est située sur une limite du département de la Gironde et de celui des Landes, et sur quatre limites communales : Lencouacq, Luxey, Callen (Landes), et Lucmau (Gironde).

Elle se trouve dans la zone « air/sol » du CTPE, qui correspond à un secteur relativement peu accessible du fait de l'activité qui s'y déroule.



Cette image donne une idée du relief environnant, la pierre étant en contrebas.

La pierre est située en bordure d'un chênaie claire (au nord est en particulier) ; à l'ouest la lande basse domine. au sud immédiat se trouve un remblai de sable, fait par l'Armée en vue de protéger la pierre des activités de tirs (un cible se trouve en effet à proximité, au sud est).

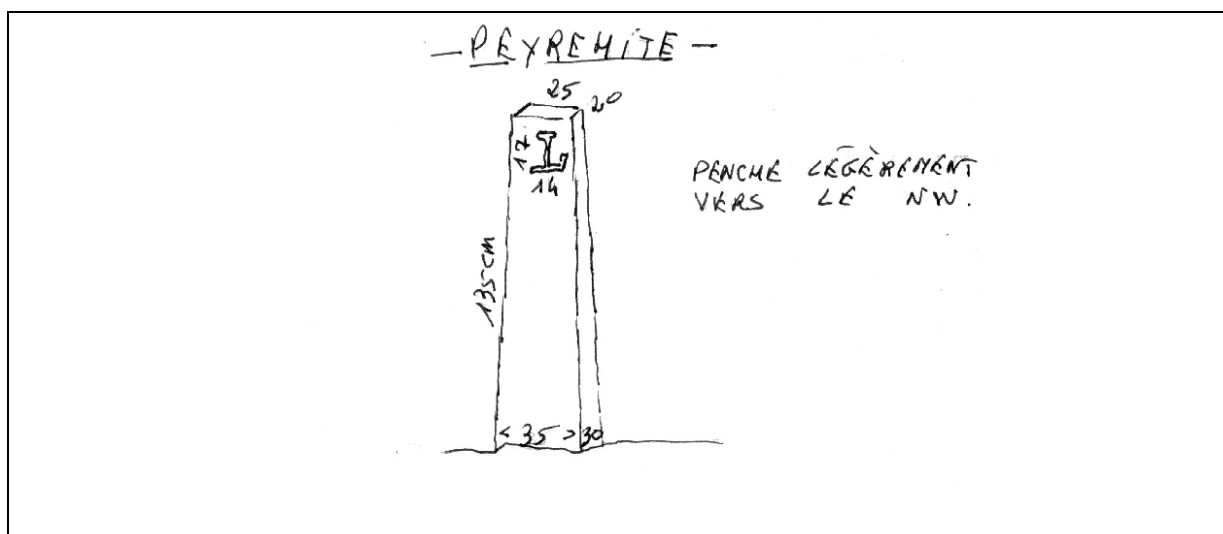
Elle est facilement accessible, car à une centaine de mètres au nord de la rue N° 15.

Nous notons sur la photo aérienne les traces des limites communales (anciens barradeaux), en partie visibles sur le terrain. Il existe également deux lignes qui prennent leur origine au niveau de la pierre, et pour lesquelles nous ne sommes pas en mesure d'apporter une interprétation. Ces lignes, que nous avons prises au départ pour les limites communales, sont constituées de deux fossés assez profonds, espacés de cinq mètres environ, et séparés par une levée de terre. Sur la carte topographique, ces lignes ont été interprétées comme fossés, mais elles ne semblent pas cohérentes à cet égard avec le sens de la pente, ni avec le réseau de fossés.

Nous avons retrouvé ce genre de « chemin » en d'autres lieux sur le CTPE (par exemple, au sud de la E22, dans le prolongement de la rue 11).

<sup>6</sup> communication personnelle de Philippe Dubedout

## Description



Le schéma ci dessus donne les cotes de la pierre ; elle penche vers le nord est (et non NW comme mentionné). L'image ci après la décrira mieux qu'un long texte :



Vue de la pierre penchée... à l'abri d'un chêne.

Arnaudin<sup>7</sup> ayant déjeuné près de la pierre, en mars 1904, en fit une description précise, que nous rapportons ici : -« La pierre a 1,38 m de hauteur au dessus du sol. Elle est quadrilatérale et se rétrécit de bas en haut. Ses dimensions à la base sont : 35 X 25 X 34 X 29 cm. Sur les faces opposées 35/34 cm et 25/29 cm ; c'est à dire terme moyen : 34,5 X 26 ; et au sommet : 25 X 21. Une L majuscule est gravée à la partie supérieure de la face qui regarde le nord nord est qui est l'un des grands cotés. Cette lettre a 0,18 m de hauteur et 0,14 m de largeur. La pierre se trouve au point de rencontre, c'est à dire au sud ouest de deux fossés de limite, partant l'un vers le nord, l'autre vers l'est... Un vieux chemin passe à son pied, allant de l'ouest nord ouest vers l'est sud est. »

Le L gravé constitue un mystère, d'autant plus qu'aucune autre gravure n'apparaît sur les autres faces...

<sup>7</sup> Fond Félix Arnaudin, ADL N° 69 J 15 bis, p. 29 ; également, *Au temps des échasses*, 1928, où l'on trouve un cliché *La pierre de Peyrehite à Lencouacq*





Le « `mystérieux » L gravé sur la face regardant le nord.

Autre vue de la borne de Peyrehite ; Pierre Petit (en arrière plan), qui la connaît depuis une vingtaine d'années, donne une idée de sa taille.



## Éléments d'histoire

C'est Félix Arnaudin qui semble avoir le premier fait une description de la pierre ; il vint par ailleurs la photographier, et déjeuna près d'elle, accompagné par son conducteur, un dénommé Danduran, qui lui révéla par ailleurs des anecdotes fort intéressantes.

Il avait par ailleurs découvert des documents relatifs à « l'afar de Bordessolas » à Luxey. L'afar était le territoire, et celui en question est décrit dans les Rôles Gascons<sup>8</sup>, ainsi que dans d'autres documents, dont certains ont été découverts ultérieurement, et que J.P. Lescarret a pu étudier.

Le territoire de Bordesollas appartenait à Amanieu VI d'Albret, qui l'avait reçu (entre autres privilèges) de Edouard 1<sup>er</sup> le 24 avril 1289, pour services rendus. Ce territoire était délimité par un certain nombre de « bornes », parmi lesquelles celle de Peyrehite (dans l'acte il est indiqué : « *et, ex hinc, versus Perafita* » - et de là, vers *Perafita*. (la « borne » précédente étant Luc Bordaies et la « lagune courbe »- ou lagune du Termi. La suivante Lucpaille et le ruisseau de Lucbernet d'Anhoos).

La pierre était située à un angle sud-ouest du bois dénommé Tresputs (Trois puits), évoqué par Arnaudin et Enjalbert<sup>9</sup>. Ce bois aurait pris le nom de Peyrehite, ou de Tresputs, qui apparaissait sur la carte d'Etat Major révisée en 1899<sup>10</sup>.

<sup>8</sup> acte du 24 avril 1289, Rôles Gascons, t.II, N° 1422).

<sup>9</sup> Enjalbert, « Les pays aquitains, le modelé et le sol », p. 240, imp. Bière, 1961.

L'ancienneté du lieu n'est plus à démontrer, puisque déjà au 13<sup>e</sup> siècle il était mentionné... Quant à la pierre, il en existait une au 13<sup>e</sup> siècle, mais ce n'est pas celle que nous pouvons voir aujourd'hui ; d'après Arnaudin, un dénommé Lapeyre lui avait indiqué que l'actuelle pierre avait été installée cinquante ans plus tôt (on est en 1904), donc vers 1850.

Il est intéressant de rapporter encore Arnaudin : Lapeyre lui aurait dit que Peyrehite est également un toponyme, utilisé par exemple pour nommer le Parc de Thil (à 500 m au sud de la pierre, propriété de M. Lapeyre) « *lou parc de peyrehite* », mais aussi la lagune de Peyrehite, située à 1500 m à l'est (toujours existante, et en très bon état).

Autre anecdote, sur le Loup de Peytic : entre la lagune du Termi et Peyrehite, se trouvait le pignada de Péytic, qui était le premier boisement sur la lande, situé à 4 km au nord de Maisonnave. 35 années auparavant (vers 1870) s'y trouvait le dernier loup que l'on ait tué dans la lande.

Enfin, un dénommé Dubrou aurait signalé à Arnaudin la présence d'une autre pierre identique « à l'autre bout de la pièce », et à « 2 ou 3 km de la première ». D'après les indications citées, cette pierre aurait fait limite entre les communes de Callen et Lucmau, au niveau de l'angle formé par cette limite, entre l'ancien pylône 1 et la borne N° 8 du CTPE (à peu près au niveau du passage du Peyronnet sur la limite de communes).

#### **Axes de recherches :**

- poursuivre les prospections, (en particulier lagune de Termi, car située dans la ZPS)
- vérifier si la seconde borne existe encore
- trouver l'origine des « doubles barradeaux »

#### ***3° ruines de parc et bordes, et traces diverses***

Dans l'analyse que nous menons actuellement, cette approche n'est pas encore développée. Elle pourra l'être en fonction des prospections faites dans l'été 2006.

Nous avons noté quelques autres éléments du patrimoine, semblant présenter un intérêt pour la connaissance de la lande ancienne. L'interprétation que nous faisons de nos observations peut être erronée, aussi convient il dès à présent de les porter à la connaissance des spécialistes afin de juger de leur intérêt potentiel.

#### ***3.1) Ruines de parc, bordes...***

Impossible à ce niveau de définir précisément de quoi il s'agit : parc ou bordes, enclos, près...

L'aspect que nous notons concerne des zones souvent boisées en feuillus (chênes, mais aussi parfois bouleaux...), délimitées par des barradeaux (toujours), et présentant la plupart du temps des ruines – probablement anciennes fermes ou bergeries...). Des puits sont parfois encore présents.

Ces éléments seront cartographiés selon une typologie qu'il conviendrait de valider avec des spécialistes.

---

<sup>10</sup> Communication personnelle de Pierre Petit



Ruines de Cauhépès, dans l'est du site. Un puits est présent, ainsi que de nombreux barradeaux et des vieux chênes.

### **3.2) traces d'anciens chemins ( ? )**

On notera également des traces qui nous ont quelque peu intrigué : il s'agit de sortes de chemins rectilignes semblant courir sur des longueurs importantes, délimités par des fossés espacés de 10 m environ <sup>11</sup>. Pour avoir effectué des observations sur la « voie romaine » de Pontonx, il nous est apparu une similitude frappante entre les deux formes. Mais n'oublions pas que les Français, mais aussi et surtout les Américains, ont considérablement modifié le site....

Nous avons déjà évoqué les doubles barradeaux (voir Testemale) ; il existe donc une autre « forme » de chemins ( ? ) qu'il conviendra d'étudier.

Arnaudin parle de *laussat* ou *aussat*, qui désigne dans la lande de chemins à chaussée surélevée afin de se tenir hors d'eau dans les zones marécageuses. S'agit-il de ce type de voie ? Il écrit également : « A Captieux, en outre, passait également l'un des grands chemins de Compostelle, incontesté et souvent décrit, très visible encore d'ailleurs – j'ai tenu à m'en assurer de mes yeux – et offrant même, non loin des restes de l'ancienne chapelle de Bessaut, **une chaussée élevée** marquant la limite entre les communes de Lencouacq et Lugaut <sup>12</sup>, que dans le pays on continue toujours à appeler *lou camin dous pèlerins* ».

Il sera intéressant de retrouver l'emplacement de la chapelle en question, mais il est possible qu'elle fut située près ou dans l'actuel CTPE ; la limite communale évoquée étant quant à elle en partie visible sur le terrain (depuis le PCCT, elle se dirige vers le sud en passant près de la lagune des parcs).

#### **axes de recherches :**

- vérifier la situation possible de l'ancienne chapelle
- trouver les traces de la chaussée élevée sur l'ancienne limite communale.
- voir si les *laussat* sont évoqués dans les archives

### **3.3) Vieux arbres**

Souvent situés dans les anciens enclos, parcs, bordes..., quelques vieux chênes ont subsisté. Leur diamètre supérieur à 1 m (à 1,30 m du sol) porte à penser qu'ils ont connu la lande d'antan, puisque nous pensons qu'ils doivent dépasser les 150 ans...

Ils seront cartographiés, et bien entendu, conservés.

<sup>11</sup> à l'est de la rue 7, et entre la C20 et la D21

<sup>12</sup> Rappelons que la commune de Lugaut n'existe plus depuis 100 ans, Retjons l'ayant « absorbée ».



Un des très vieux chênes présents ; celui-ci est situé près de Cauhépès, au sud et entre les rues 1 et 2.

*Merci à Philippe Dubedout qui – une fois encore – a apporté sa connaissance sur le gascon, les toponymes... Remerciements également au Docteur Peyresblanque, qui nous a transmis également des informations sur la « grande lande ». Jean Pierre Lescarret nous a également fait part de documents qui ont rendu possible la présente synthèse ; qu'il en soit lui aussi, remercié. Enfin, un clin d'œil à Pierre Petit, qui est certainement celui qui connaît le mieux le site (depuis plus de 30 ans), et qui – bien que non historien – s'est penché sur l'histoire, et a apporté également des informations précieuses.*